



*** Conférence-Débat ***

**Organisée par le Groupe Professionnel Centrale-Energies & le
Groupement des Techniques Avancées et Nucléaires de l'AECN**

Jeudi 14 juin 2012

La sûreté des installations nucléaires en France, l'impact de l'accident de Fukushima

Par Martial JOREL – IRSN/DG

La sûreté actuelle des installations nucléaires françaises résulte de plus de trente ans d'expérience accumulée, dont 1500 années-réacteur, d'efforts d'études et de recherches, d'innovations, d'investissements et de surveillance quotidienne consacrés à ce sujet tant par les concepteurs et les exploitants que par les organismes de l'Etat compétents sur ce sujet. Depuis leur mise en service, la plupart des installations nucléaires françaises, en particulier les 58 réacteurs électronucléaires, ont ainsi fait l'objet d'améliorations importantes au plan de la sûreté, notamment à la suite de la prise en compte du retour d'expérience et des réexamens décennaux, sur la base d'approches essentiellement déterministes éclairées par des études probabilistes de sûreté. Du fait de sa double compétence couvrant à la fois l'ensemble des risques potentiels et une connaissance approfondie de l'état et des dispositions pratiques existantes sur les installations, l'IRSN contribue par son expertise à l'amélioration de la sûreté de ces installations.

L'accident majeur de FUKUSHIMA, causé par une situation naturelle cataclysmique, a conduit à une situation inimaginable a priori : six réacteurs et leurs piscines de stockage affectés simultanément (19 cœurs) une cinétique de perte des fonctions de sûreté très rapide, une coexistence d'une situation accidentelle et post-accidentelle de longue durée, des moyens de contrôle des réacteurs et piscines extrêmement limités et précaires ainsi que de très grandes difficultés d'intervention pour le personnel.

A la lumière de l'historique et du contenu des évolutions de sûreté, l'IRSN présente la manière dont cet accident remet en question l'approche et les dispositions de sûreté existantes et amène à la nécessité de compléter ces dispositions afin de conférer aux installations une meilleure robustesse leur permettant de faire face à des situations accidentelles non considérées jusqu'à présent dans les référentiels de sûreté. L'approche innovante qui en résulte se traduit par la mise en œuvre d'un « noyau dur » assurant la disponibilité des équipements jouant un rôle essentiel pour la maîtrise des fonctions de sûreté et la gestion de crise.

LIEU : Maison des Centraliens - 8, rue Jean Goujon - 75008 Paris

HORAIRE : 19h00 à 21h, accueil et apéritif à partir de 18h30

Inscription et participation :

soit apéritif à l'arrivée et participation de 7 euros ;

soit apéritif à l'arrivée, puis dîner sur place après la conférence et participation de 45 euros.

Pour vous inscrire, préciser vos nom, prénom, école, promotion, adresse mail, et comment l'invitation vous est parvenue (Centrale Energies dans le cas présent).

Les inscriptions accompagnées du chèque à l'ordre de l' « association des anciens élèves de l'ECP » correspondant à la formule choisie sont à envoyer, avant le 1^{er} juin, à :

Erik Lefebvre, CEA/DIF, DCSA/SSEL, 91297 Arpajon cedex

Attention : pour le dîner, le nombre de places est limité ; les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée. Il n'y aura pas d'inscription à l'entrée.

(Les planches projetées et la vidéo de la conférence seront au forum du site www.centrale-energie.fr)